

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 15 novembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Gino Boucher représentant suppléant de Pointe-Lebel
Serge Deschênes représentant suppléant de Baie-Comeau
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Julien Normand représentant de Pointe-aux-Outardes
Réjean Sini représentant suppléant de Godbout

Sont absents :

Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
René Labrosse représentant de Pointe-Lebel
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 octobre 2022

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Élections aux postes d'officiers du conseil d'administration
- 2.2 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-10 de la Régie ainsi que n° 2022-10 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.3 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'octobre 2022
- 2.4 État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2022
- 2.5 Autorisation de signatures à la Banque Nationale
- 2.6 Autorisation de signatures à la Caisse Populaire de Hauterive
- 2.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023
- 2.8 Dépôt de la liste des salariés temporaires
- 2.9 Regroupement d'achats pneus 2023-2024 et potentiellement 2024-2025/2025-2026 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
- 2.10 Achat des bacs pour la collecte sélective 2023 - UMQ
- 2.11 Réajustement quantité mini bacs cuisine – Achat des bacs pour la collecte organique – UMQ
- 2.12 Adjudication appel d'offres public n° 2022-05 – Traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

LET

- 2.13 Autorisation – Affectation du fonds de roulement – Réparation du compacteur

3.0 Informations

4.0 Correspondance

- 4.1 Versement de la compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables
- 4.2 Redevances gouvernementales – Indexation du coût au 1^{er} janvier 2023
- 4.3 Lettre démission du président

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 20 décembre 2022
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 20 décembre 2022

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-97

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-98

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 octobre 2022

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 octobre 2022;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 octobre 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2022-99

2.1 Élections aux postes d'officiers du conseil d'administration

Sur la proposition du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, appuyé par le représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu de nommer le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, à la présidence du conseil d'administration de la Régie.

Sur la proposition du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Gino Boucher, appuyé par le représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu de nommer le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, à la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-100	<p>2.2 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-10 de la Régie ainsi que n° 2022-10 du magasin de réemploi Phase 2</p>
	<p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2022-10 de la Régie d'une somme de 477 433,53 \$ ainsi que n° 2022-10 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 1 056,62 \$ pour un total de 478 490,15 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses. Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2022-101	<p>2.3 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'octobre 2022</p>
	<p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de 731,92 \$ pour octobre 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses. Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2022-102	<p>2.4 État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2022</p>
	<p>Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2022 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson. Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2022-103	<p>2.5 Autorisation de signatures à la Banque Nationale</p>
	<p>Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand ou en son absence, le vice-président et représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à signer tous les chèques ou autres effets bancaires ainsi que tous les documents de la Banque Nationale avec un tiers, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2022-104	<p>2.6 Autorisation de signatures à la Caisse Populaire de Hauterive</p>
	<p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand ou en son absence, le vice-président et représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à signer tous les chèques ou autres effets bancaires ainsi que tous les documents de la Caisse Populaire de Hauterive avec un tiers, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2022-105	<p>2.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023</p>
	<p>Attendu que le calendrier des séances publiques ordinaires du conseil doit être adopté pour l'année 2023.</p>

Rés. 2022-106

2.8 Dépôt de la liste des salariés temporaires

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances de l'année 2023.

Approuvé séance tenante.

Attendu qu'il y a lieu de déposer la liste des salariés temporaires de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt de la liste des salariés temporaires de la Régie.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-107

2.9 Regroupement d'achats pneus 2023-2024 et potentiellement 2024-2025/2025-2026 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Attendu que les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

Attendu que la RGMRM désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Attendu que la RGMRM avait auparavant adhéré à ce regroupement d'achats pour l'appel d'offres 2022-0429-01 effectué par la CAG;

Attendu que le dernier appel d'offres effectué par le CAG portant le numéro 2022-0429-01, originalement sur 3 ans fut modifié pour une durée d'un an pour des raisons d'instabilité du marché, le CAG relance un appel d'offres portant le numéro 2023-8109-50 pour une durée de 3 ans.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la RGMRM confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la RGMRM;

Que la RGMRM consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

Que la RGMRM confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026;

Que la RGMRM s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

Que la RGMRM s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la RGMRM reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CAG et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

Que la RGMRM reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500,00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-108

2.10 Achat des bacs pour la collecte sélective 2023 – UMQ

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a adhéré à la campagne d'adhésion du regroupement visant l'achat de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour l'année 2023 auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) (rés. 2022-55);

Attendu que l'ouverture publique des soumissions relatives à l'appel d'offres #BAC-2023 de l'UMQ s'est déroulée le 30 septembre 2022;

Attendu que l'UMQ a confirmé l'adjudication du contrat à IPL North America Inc., dont les résultats individuels de la Régie sont les suivants :

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Bac bleu 360 l	170	78,59 \$	13 360,30 \$
Transport	170	46,77 \$	7 950,90 \$
			21 311,20 \$

Attendu que les coûts reliés au transport des bacs de collecte ont considérablement augmentés par rapport à l'appel d'offres #BAC-2022, passant de 13,66 \$ à 46,77 \$ par bac;

Attendu que cette augmentation des coûts de transport, jumelée à une augmentation des coûts de fabrication des bacs de recyclage (de 69,77 \$ en 2021 à 78,59 \$ en 2022 par bac), constituent une augmentation totale de 41,93 \$ par bac, incluant la livraison (de 83,43 \$ en 2021 à 125,36 \$ en 2022 par bac);

Attendu que les coûts de transport soumis lors du processus d'appel d'offres sont basés sur les coûts en vigueur à la date de dépôt des soumissions et peuvent, le cas échéant, être révisés à la baisse à la date de livraison;

Attendu que la Régie évaluera également la possibilité de prendre en charge le transport des bacs de collecte si les frais de transport demeurent élevés au moment de la livraison, soit à l'hiver 2023;

Attendu que les sommes liées à l'achat des bacs destinés à la collecte sélective sont prévues au budget 2023.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de 170 bacs de récupération pour un montant total de 13 360,30 \$ excluant les taxes applicables et à évaluer les options de transport avant livraison des bacs pour l'année 2023.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-109

2.11 Réajustement quantité mini bacs cuisine – Achats des bacs pour la collecte organique – UMQ

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a adhéré à la campagne d'adhésion du regroupement visant l'achat de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour l'année 2022 auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) (rés. 2021-62);

Attendu que la Régie a confirmé à IPL North America Inc. l'achat des bacs bruns et mini bacs, les quantités étant les suivantes (rés. 2021-97) :

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Bac brun 240 l	10 500	59,57 \$	625 485 \$
Bac brun 360 l	1 000	69,77 \$	69 770 \$
Mini bac de cuisine	11 500	3,75 \$	43 125 \$
Total			738 380 \$

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a révisé la quantité de mini bacs de cuisine à 17 000 afin d'optimiser la desserte des multilogements;

Attendu que les sommes liées à l'achat des bacs destinés à la collecte des matières organiques sont prévues au règlement d'emprunt n° 12-03 et admissibles au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

Attendu que les bacs bruns et mini bacs de cuisine seront entreposés au 800, av. Léonard-E.-Schlemm, à l'intérieur du centre de transfert, dans l'attente de la livraison porte-à-porte;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à réviser à la hausse la quantité de mini bacs de cuisine au montant supplémentaire de 20 625 \$ excluant les taxes applicables et le transport.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-110

2.12 Adjudication appel d'offres public n° 2022-05 – Traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Attendu que l'appel d'offres publique n° 2022-05 – Traitement des résidus de construction, démolition et rénovation a été publié sur le SEAO le 20 octobre 2022;

Attendu que l'ouverture de la soumission s'est tenue le jeudi 10 novembre 2022 à 11 h;

Attendu qu'une (1) entreprise a déposé une offre;

Attendu que l'offre déposée est de 95 \$/tonne, contrat d'une durée de trois (3) ans, plus une (1) année optionnelle, pour une valeur totale de 569 640,01 \$, incluant les taxes;

Attendu que l'offre déposée pour l'exécution du contrat de 95 \$/tonne a été renégociée à la baisse à 91 \$/tonne, sous réserve de ne pas exiger du soumissionnaire le dépôt de la garantie d'exécution, d'une valeur de vingt mille dollars (20 000 \$);

Attendu que l'offre a été acceptée par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan;

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le traitement des résidus de CRD à l'entreprise Transformation des métaux du Nord, située au 1800, Rang 2, Ragueneau, G0H 1S0, pour un montant de 91 \$/tonne pour le traitement du CRD incluant le bardeau d'asphalte, pour un montant total de 545 655,17 \$, incluant les taxes, contrat d'une durée de trois (3) ans, plus une (1) année optionnelle.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2022-111

2.13 Autorisation – Affectation du fonds de roulement – Réparation du compacteur

Attendu que la résolution 2022-08 a autorisé la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la réparation du compacteur à déchets de remplacement (série 87X01637);

Attendu que la réparation du compacteur à déchets (série 87X01637), comprenant le remplacement du moteur, la certification et garantie applicables, a été estimée par l'entreprise TOROMONT CAT à 74 942,11 \$ excluant les taxes applicables;

Attendu que le montant final de la dépense après réparation s'élève à 70 686,65 \$ excluant les taxes.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu que la réparation du compacteur au montant de 74 212,14 \$, excluant le remboursement de la TPS et incluant le 50 % de la TVQ non remboursable, soit affectée au fonds de roulement et remboursée à raison de 10 000 \$ par année jusqu'au remboursement de la somme totale, et ce, à même le poste budgétaire 41860 – Remboursement FDR.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Versement de la compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables

Isabelle Giasson, mentionne aux élus que la date de versement est le 30 mars 2023 et totalise un montant de 1 346 252,11 \$.

4.2 Redevances gouvernementales – Indexation du coût au 1^{er} janvier 2023

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, confirme aux élus la modification suivante : hausse des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à 30 \$/tonne à compter du 1^{er} janvier 2023, suivi d'une indexation annuelle de 2 \$/tonne à partir du 1^{er} janvier 2024.

4.3 Lettre de démission du président

Isabelle Giasson dépose la lettre de démission du président, Monsieur Yoland Émond. Elle profite de l'occasion, et au nom de toute l'équipe de la Régie et du conseil d'administration, pour le remercier pour les quatre dernières années à la présidence de l'organisme.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 20 décembre 2022 à 8 h

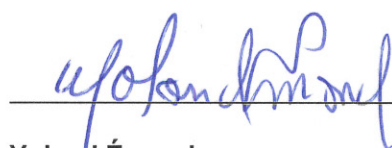
5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 20 décembre 2022 à 11 h

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

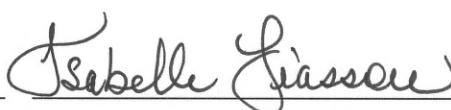
7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 30.

Rés. 2022-112



Yoland Émond
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière